

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 10 heures 30,

Le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 06/05/2026

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2026 OS
26-5-2026-020-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 27/05 / 2026

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET		X
Monsieur Joël PAPINEAU	X	
Madame Mariane LUQUE	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT	X	
Madame Patricia ALIZE	X	
Monsieur Miguel BOIRUCHON	X	
Monsieur Stéphane FOUGERIT		X
Monsieur Frédéric PHELIPPEAU	X	

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Monsieur Sylvain POULARD – Payeur départemental	X	
Monsieur Lionel PACAUD – Directeur de l'Office de Tourisme de l'Île d'Oléron et du Bassin de Marennes	X	

Secrétaire de séance : A. PETIT

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres des marchés et d'appel à la concurrence des délégations de services publics

Vu l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la constitution de la Commission d'Appel d'offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

Vu la délibération n°D_2026_018 du 26 mai 2026 du Comité syndical relative à l'installation du Comité syndical,

Après avoir constaté ^A... liste ... en présence,

Après avoir procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres des marchés et d'appel à la concurrence des délégations de services publics au scrutin de liste et secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Comité Syndical :

- DECIDE ^{à l'unanimité} de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- ELIT en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offres des marchés et d'appel à la concurrence des délégations de services publics :

La Présidente du Syndicat mixte, Présidente de droit,
ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ

Titulaires

- Mme CAMPODARVE-TUENTE
- Mme LUQUE
- N. PETIT
- A. PAPINEAU
- Mme ALIZÉ

Suppléants

- Mme ABELIN-DRAPRON
- Mme BRACHET
- A. PHELIPPEAU
- A. SUEUR
- A. BOIRUCHON

Adopté ^{à l'unanimité} ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,


Catherine DESPREZ